Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20251209-2025068-DE

2025-068

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Emilie GICQUEL Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER.

Procurations :
Patrick JAGOREL à Chantal BOUHIER
Gaelle SCHOUMAKER à Franck CHAMPAGNE,
Laetitia HENRY à Christian JOLLY
Claire SERRE à Michel LE COQ

Absent :

Secrétaire de séance : Sandra LE GUILLOU
Date d'envoi de la convocation : 4 décembre 2025
Date de l'affichage : 10 décembre 2025

Clôture du budget lotissement

Exposé :

Vincent Le Berr expose rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé un lotissement communal « La Clé des Champs »

Il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé. Il convient de clore le budget du Lotissement de la Clé des Champs.

Le décompte détaillé du budget annexe du Lotissement Chez Vernay 2024 est présenté avec un excédent final de 47 930.36 €.

Proposition :
Il est proposé au conseil municipal de :

- Prononcer la clôture du budget annexe du Lotissement de la Clè des Champs au 31 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20251209-2025068-DE

- Dit que les résultats de clôture du budget annexe du Lotissement de la Clé des Champs de l'exercice 2025 seront repris au budget communal 2025,

- Approuver la prise en charges par le budget communal 2024 de l'excédent du budget annexe du Lotissement de la Clé des Champs à la clôture de l'exercice 2024 par un titre au budget communal de 47 930.36 au compte 75821, et un mandat au budget du Lotissement de la clé des Champs Vernay de 47930.36 € au compte 65821,

- Habilite M Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente, notamment pour une éventuelle régularisation de la TVA.

Décision
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

MAIRIE de ST-BRANDAN Côtes-d'Armor 22800